

Trente et une personnes de la région, dont 16 étudiants, ont été embauchées pour l'été. b) On n'a demandé qu'aux candidats aux quatre postes susmentionnés s'ils étaient bilingues. On a pourvu à deux de ces quatre postes par l'intermédiaire du Programme d'échange d'étudiants (emplois d'été) entre le Québec et l'Ontario.

2. L'Administration sait parfaitement que les principaux usagers du parc sont les anglophones du comté de Leeds et d'autres visiteurs anglophones. Elle doit cependant, conformément à la Loi sur les langues officielles, s'assurer que le Programme fournisse au public des services dans les deux langues officielles, au besoin, en vertu de l'article 10 de la Loi.

3. Il n'existe pas d'étude ou de statistiques exactes sur le nombre de non anglophones qui fréquentent Mallorytown Landing. De plus, les possibilités d'embauchage d'étudiants anglophones de la région n'ont pas été compromises par des exigences linguistiques trop élevées (voir la réponse à la question 1).

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—LES TARIFS

Question n° 5236—M. Forrestall:

A combien devrait s'élever en pourcentage l'augmentation des tarifs de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour la rendre totalement rentable et pour respecter les exigences prévues de la loi?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la Voie maritime du Saint-Laurent. Pour l'année 1976-1977, il faudrait redresser de 310 p. 100 les recettes prévues des péages pour permettre à l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent de respecter les obligations prévues par sa loi (en milliers).

a) Dépenses 1976-1977—\$38,556; Immobilisations—\$2,228; Total \$40,784. b) Revenu—\$26,980. $40,784/26,980 = 151$ p. 100 ou 51 p. 100 en plus. c) Intérêt—\$45,750. $40,784 + 45,750$: Total \$86,534. $86,534/26,980 = 320$ p. 100 ou 220 p. 100 en plus. d) Remboursement de capital—\$24,000. $817,500/34$ ans = \$24,000. $86,534 + 24,000$: Total \$110,534. $110,534/26,980 = 410$ p. 100 ou 310 p. 100 et plus.

LES TARIFS APPLIQUÉS AUX NAVIRES DE CHARGE

Question n° 5243—M. Forrestall:

Selon le ministère des Transports, quels tarifs devait-on imposer en 1976 aux cargos qui empruntent la Voie maritime du Saint-Laurent, afin que la Voie maritime puisse s'autofinancer pleinement, dans le cas où se réalisent les hypothèses suivantes: a) s'il y avait cette année sur la Voie maritime du Saint-Laurent un tonnage aussi important que celui de l'année la plus prospère, b) si le rapport des taux imposés aux cargaisons en vrac et ceux qui sont imposés aux chargements en cueillette demeurerait stable, soit 40 cents et 90 cents la tonne respectivement, c) si les frais de premier établissement et les dettes d'établissement étaient récupérées en totalité dès l'an 2010, d) si toutes les dépenses d'exploitation pour l'année 1976 étaient recouvrées grâce aux taux imposés sur les chargements?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Selon les hypothèses émises dans la question, les tarifs imposés aux navires de charge qui empruntent la Voie maritime du Saint-Laurent devraient être majorés à environ \$1.65 la tonne pour ce qui est des cargaisons en vrac et à \$3.70 la tonne pour ce qui est des chargements en cueillette (en milliers).

a) Recettes des péages en 1973—\$24,700. b) Les tarifs sont de \$0.40 la tonne pour les cargaisons en vrac et de \$0.90 la

Questions au Feuilleton

tonne pour les chargements en cueillette. c) Remboursement de capital—\$24,000; Intérêts—\$45,700; Dépenses—\$40,700; Total \$110,500. $110,500/24,700 = 4.1$. Tarif de cargaisons en vrac de $\$0.40 \times 4.1 = \1.64 la tonne; \$1.65 la tonne. Tarif de chargement en cueillette de $\$0.90 \times 4.1 = \3.69 la tonne; \$3.70 la tonne.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

Question n° 5294—M. Lambert (Bellechasse):

1. Quels sont le nom et l'adresse de chacun des membres de la Commission canadienne du lait?

2. Les membres de cette Commission s'adonnaient-ils à la production du lait avant leur nomination et, dans l'affirmative, s'agissait-il de production de lait nature ou de lait industriel?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Powers, Ellard—R.R. 1, Beachburg, Ontario; Thibaudeau, Jules—R.R. 2, Thurso, Québec; Johnson, Horace M.1285, Cahill Dr., app. 706, Ottawa, Ontario.

2. Oui—les trois membres étaient producteurs laitiers avant leurs nomination. E. Powers, producteur de lait de consommation suivant le système d'intégration graduelle; J. Thibaudeau, producteur de lait de transformation; H. M. Johnson, producteur de lait de consommation.

L'HÉBERGEMENT DANS LES HÔTELS

Question n° 5338—M. Cossitt:

Le gouvernement a-t-il donné sa clientèle à l'établissement Inn of the Provinces depuis l'ouverture de ce dernier, et, dans l'affirmative, a) à concurrence de quel montant, b) à quelles fins, c) par l'entremise de quels ministères?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Nous ne disposons pas à l'heure actuelle des renseignements demandés. La préparation d'une réponse détaillée à cette question exigerait un long et coûteux examen des comptes de chaque ministère et organisme, y compris ceux de leurs bureaux régionaux. Le personnel et le temps nécessaires pour abattre une charge de travail aussi considérable en rendraient donc le coût prohibitif.

L'HÉBERGEMENT DANS LES HÔTELS

Question n° 5353—M. Cossitt:

Le Château Montebello a-t-il fait affaire avec le gouvernement depuis son ouverture et, dans l'affirmative, a) pour quels montants, b) dans quel but, c) de quels ministères, d) à quelles dates, e) quel est le montant total reçu de tous les ministères, f) dans chaque cas, quels sont les noms de tous (i) les hauts fonctionnaires de la Fonction publique (ii) les ministres du Cabinet concernés?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Nous ne disposons pas à l'heure actuelle des renseignements demandés. La préparation d'une réponse détaillée à cette question exigerait un long et coûteux examen des comptes de chaque ministère et organisme, y compris ceux de leurs bureaux régionaux. Le personnel et le temps nécessaires pour abattre une charge de travail aussi considérable en rendraient donc le coût prohibitif.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LES PRÊTS

Question n° 5354—M. Neil:

1. Combien de demandes de prêts ont été reçues de chaque province en vertu de la Partie IV de la Loi sur la Société du crédit agricole, et combien d'entre elles ont été acceptées?

2. Quelle était la somme moyenne de chacun des prêts?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir ce qui suit: